

ACCORDS DE BRANCHE PEI / PERECOI DES EDT

ANNEXE KYC

ENTREPRISE :

Je soussigné(e),

Code Entreprise | | | | |

Préciser si différent

- Pays fiscal de l'entreprise	FRANCE	
- Adresse postale de l'entreprise	idem siège social	
- Entreprise exerçant une activité relevant d'un régulateur	NON	(régulateur + référence de l'agrément + justificatif)
- Entreprise cotée	NON	(marché de cotation + justificatif)
- Code d'identification BIC (code BIC lié à SWIFT)	NON	(justificatif)
- Structure composée de bons au porteur	NON	(pourcentage + justificatif)
- Pays d'activité	FRANCE ou pays de l'UE	(pays + % du chiffre d'affaire concerné)
- Principaux pays où les fournisseurs sont situés	FRANCE ou pays de l'UE	
- Principaux marchés	FRANCE ou pays de l'UE	

DIRIGEANT / BENEFICIAIRES EFFECTIFS / PROCURATION / PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ⁽²⁾ ⁽³⁾

Joindre une pièce d'identité en cours de validité pour chaque personne physique et/ou un K-bis pour chaque personne morale

Toute personne (physique ou morale) détentrice de plus de 10% de parts du capital et/ou dirigeante doit être mentionnée.

NB : Si vous êtes une entreprise à but non lucratif, sans actionnaire, seul le dirigeant apparaîtra dans le tableau ci-dessous.

Nom Prénom ou Raison sociale	Qualité ⁽¹⁾	% de capital détenu	Fonction dans l'entreprise	Adresse postale	Ville de naissance	Date de naissance	Nationalité
	D ☐ B ☐ P ☐ A ☐						
	D ☐ B ☐ P ☐ A ☐						
	D ☐ B ☐ P ☐ A ☐						
	D ☐ B ☐ P ☐ A ☐						

⁽¹⁾ D : Dirigeants / B : bénéficiaires effectifs / P : procuration / A : Principal actionnaire

⁽²⁾ Si le principal actionnaire est une personne morale joindre un extrait Kbis de moins de 3 mois de la société actionnaire -

Adresse fiscale de la personne morale actionnaire : France

Si différent précisez :

⁽³⁾ Définitions :

Bénéficiaire Effectif : désigne au minimum toute personne physique : (i) qui détient plus de 25% du capital ou contrôle, directement ou indirectement, la personne morale pour laquelle une transaction est exécutée ou (ii) exerçant par d'autres moyens le contrôle de la personne morale, pour laquelle une transaction est exécutée ou (iii) pour laquelle une transaction est exécutée, ou une activité réalisée, en son nom. La définition de Bénéficiaire effectif peut varier en fonction de la législation locale.

Procuration : une procuration couvre les cas où un mandataire est désigné pour gérer les actifs d'une autre personne.

Actionnaire principal : désigne les actionnaires (personne physique ou morale) détenant plus de 10% du capital de l'entreprise.

Pourcentage de détention des parts : détention directe pour les actionnaires et détention directe et indirecte pour les bénéficiaires effectifs.

Dirigeant(s) : désigne le(s) dirigeant(s) principal(aux) d'une entité. A titre d'exemple pour les catégories ci-dessous (ou équivalent local hors France) :

- a) le(s) gérant(s) des sociétés en nom collectif ou en commandite simple en commandite par actions, des sociétés à responsabilité limitée, des sociétés civiles ;
- b) le directeur général des SA à conseil d'administration ;
- c) le directeur général unique ou du président du directoire des SA à directoire et conseil de surveillance ;
- d) le président et, le cas échéant, le directeur général des SAS ;
- e) si vous êtes une entreprise à but non lucratif (syndicat, association etc.), le dirigeant sera le dirigeant général de la société

NOM/Prénom :

Qualité :

Date : | | | / | | | / | | | |

Signature et cachet de l'entreprise :